

2017

Rapport moral et financier

FONDATION



La lumière d'une rencontre

Rapport moral 2017

L'achèvement de l'année « administrative » et l'adoption des comptes de l'exercice 2017 est l'occasion de se retourner un instant sur le chemin parcouru au cours de cette année et dans les derniers mois.

J'insisterai sur quelques événements saillants qui méritent plus particulièrement de retenir l'attention.

1) D'abord, il y a eu **quelques changements importants dans la composition du conseil d'administration** :

- Marie-Eve AUBIN et Didier RANCE ont souhaité se retirer du conseil d'administration après chacun plusieurs mandats au service de la Fondation OCH. Qu'ils soient l'un et l'autre remerciés pour leur engagement et leur compétence pendant toutes ces années ;
- deux nouveaux membres ont rejoint le conseil en 2017, au sein du collège des personnalités qualifiées : Emmanuelle RIBLIER en remplacement de Didier Rance, et Hélène VESTUR, en remplacement de Marie-Eve Aubin. Je tiens à les remercier à nouveau d'avoir ainsi répondu favorablement à notre sollicitation ;
- enfin, Thierry BERLIZOT a été renouvelé au sein du collège des fondateurs, Marie-Christine TOUSSAINT au sein de celui des personnalités qualifiées et Thibaud de DINECHIN au collège des amis.

2) Ensuite, l'année 2017 a permis au conseil d'administration de travailler un certain nombre de **thèmes spécifiques et importants** pour que les moyens dont nous disposons soient mobilisés dans les meilleures conditions au service de la mission :

- une réflexion sur notre stratégie de recherche de dons a été menée. Elle sera complétée par une réflexion de même nature sur les legs ;
- un travail relatif aux procédures et à la maîtrise des risques a été présenté au conseil d'administration, qui contribuera à la qualité de la gestion d'ensemble, mais aussi à une meilleure lisibilité pour les membres de l'équipe ;
- un important programme de travaux de rénovation du bâtiment a été décidé en 2017, qui se déroule sur 2017 et 2018 : huisseries, chauffage, ravalement, électricité...

- l'acceptation par le conseil du legs important de Mme Marie-Louise FABIE a conduit à un certain nombre de décisions concernant le rapatriement en France de l'ensemble du capital et des actifs financiers détenus à l'étranger, la poursuite de la régularisation de la situation auprès de l'administration fiscale, l'utilisation des fonds pour la mission de l'OCH et les placements financiers en cohérence avec la stratégie définie par le CA.

3) Une attention particulière a été portée à **Ombres et Lumière** :

2017 a été l'année de lancement de la nouvelle formule d'Ombres et Lumière qui avait été décidée et préparée en 2016. Cette évolution a été accompagnée d'un plan de diffusion auprès des anciens abonnés, mais aussi de la décision prise par le conseil d'administration de célébrer les 50 ans de la revue en 2018 avec deux événements importants et complémentaires, qui ont mobilisé l'équipe pendant une année entière : la Nuit du handicap, le 9 juin, et une session à Paray-le-Monial, organisée avec la communauté de l'Emmanuel, du 12 au 15 juillet.

La préparation de ces deux événements a fait l'objet d'un suivi régulier à chaque réunion du conseil d'administration.

4) Cette année a aussi été l'occasion de la poursuite du dialogue engagé entre le conseil et les services, avec un échange particulièrement riche à propos du service **Ecoute et conseil** :

Le conseil d'administration a en effet continué d'approfondir sa connaissance des différentes missions de l'OCH et de ceux qui les portent, comme cela avait été commencé en 2016, avec la présentation du service communication.

Il a reçu Florence GROS, responsable du service Ecoute et conseil, qui a notamment présenté une journée-type d'un membre du service et montré la grande diversité des demandes qui arrivent à l'OCH (téléphones, mails, courriers, visites...). Cette présentation a confirmé combien ce service est au cœur de la mission de la Fondation.

5) Comme les années précédentes, nous avons répondu aux **demandes de subvention** qui nous sont parvenues :

Les décisions d'octroi de subventions sont une part récurrente et essentielle du travail du conseil d'administration, qui veille en particulier à ce que les critères d'attribution soient respectés, et notamment que les appuis accordés soient de nature à bénéficier effectivement

aux personnes avec un handicap, dans le cadre de projets dont la dimension spirituelle est partie intégrante.

Cela est possible grâce au travail effectué en amont par la personne bénévole en charge d'instruire les demandes, de les présenter au conseil et d'en assurer le suivi. En 2017, il y a eu un passage de témoin entre Emmanuel de COUSSEMAKER, qui remplissait cette mission depuis plusieurs années, et Yves d'HEROUVILLE. Qu'ils soient l'un et l'autre remerciés.

6) Et tout le reste ! Grâce à **une équipe compétente, disponible et efficace** :

Je ne peux pas, dans ce bref rapport, mentionner de manière précise ce qui se rapporte à l'ensemble de l'activité mise en œuvre pour accomplir les missions de notre fondation. Comme tous les ans, la lecture du rapport d'activité témoigne de la richesse et de la diversité des actions de l'OCH.

Celles-ci sont portées par une équipe permanente compétente et dévouée. Je tiens, au nom du conseil d'administration, à remercier chacun des membres de l'équipe pour la qualité de son engagement et, sous la conduite de Philippe de LACHAPELLE, pour l'efficacité collective, qui est reconnue de tous. Avec eux, je voudrais dire aussi notre reconnaissance à tous les bénévoles, partout en France, qui répondent à nos sollicitations pour porter ces missions, accompagnés par l'équipe de l'OCH.

*

En conclusion, je souhaite insister sur un point qui a été, me semble-t-il, une préoccupation partagée tout au long de cette année au sein du conseil d'administration : l'OCH doit sans cesse chercher à développer sa mission et à ajuster au mieux ses réponses aux attentes de ceux qui s'adressent à nous. Pour cela, il doit, fort des intuitions fondatrices qui ont porté Marie-Hélène MATHIEU, dans la fidélité et avec la même audace qui l'a animée, savoir s'ajuster à un monde qui change.

C'est le rôle du conseil d'administration que de veiller à ces deux mouvements, **fidélité et audace**, qui sont à tenir dans une tension dynamique, personnelle et collégiale.

Pour terminer, je remercie chaleureusement chaque membre du conseil pour son engagement personnel et pour la part qu'il prend à faire vivre notre fondation.

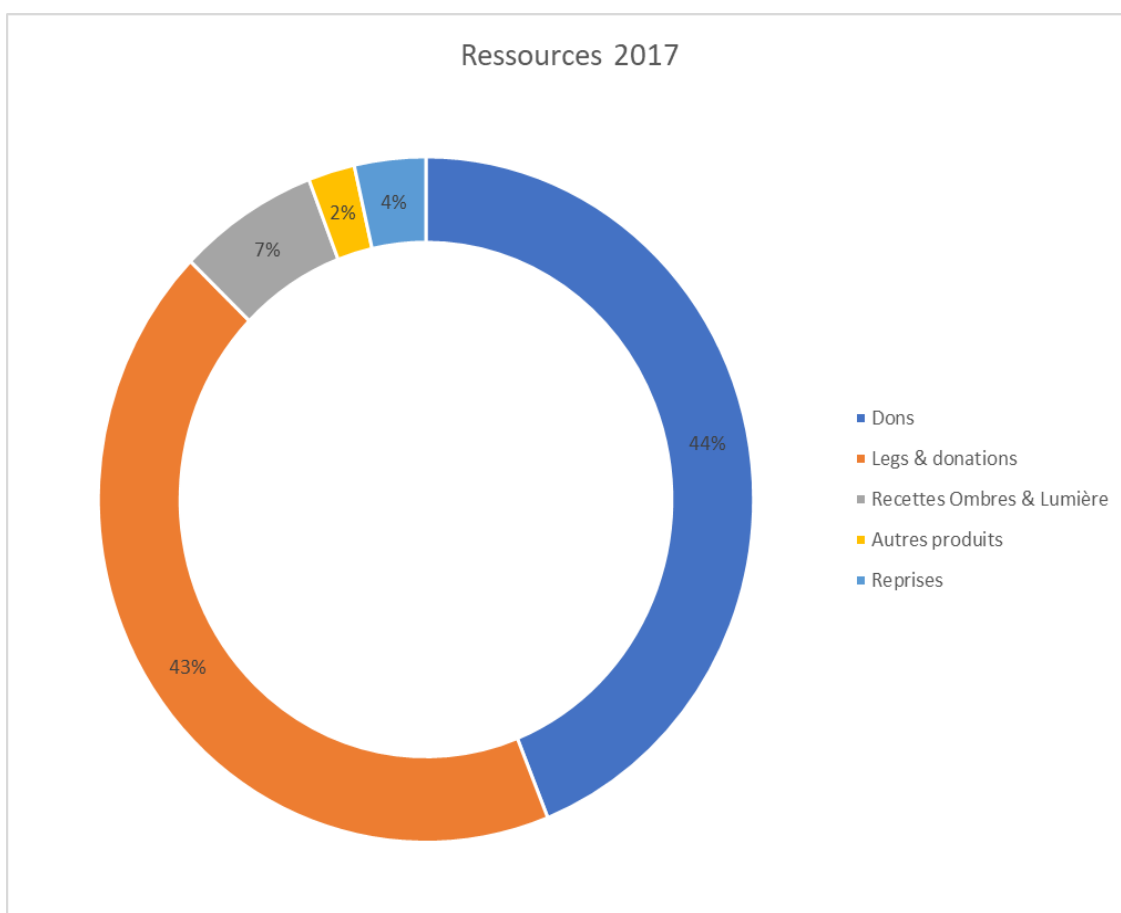
Le président, Emmanuel BELLUTEAU

Rapport Financier 2017

La Fondation OCH a bénéficié en 2017 d'une année de croissance, portée par la générosité de ses donateurs.

RESSOURCES:.

La Fondation OCH a réalisé en 2017 une collecte de dons de 1.43 M€ , en hausse de près de 7%. Elle a également bénéficié d'un montant élevé de legs & donation, à hauteur de 1.41 M€, en forte progression de 83%, grâce à un legs important. Les recettes de la Revue Ombres et Lumière ont bénéficié de la nouvelle maquette lancée en janvier 2017 et ont atteint cette année 226 625 €, en progression de 5% sur la France et de 1% au global. Les autres produits s'élèvent à 49 830 €, en progression de 12%. Ajoutés aux produits financiers à hauteur de 25 121€ et aux reprises de 114 740€, le total des produits de l'année s'élève à 3.26 m€, en forte progression de 35%.



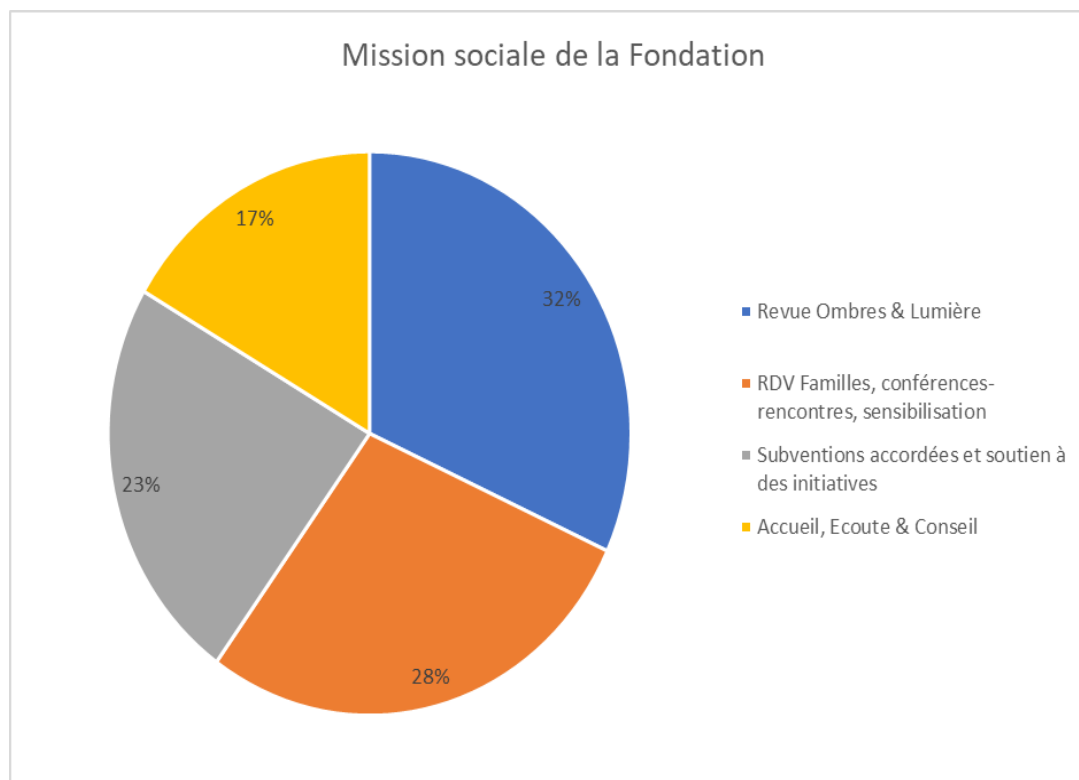
EMPLOI

Les emplois de l'année représentent 2.17m€ et se répartissent entre les missions sociales, les frais imputables à la recherche de dons et les frais de fonctionnement

Les missions sociales de la Fondation OCH se répartissent en trois axes principaux :

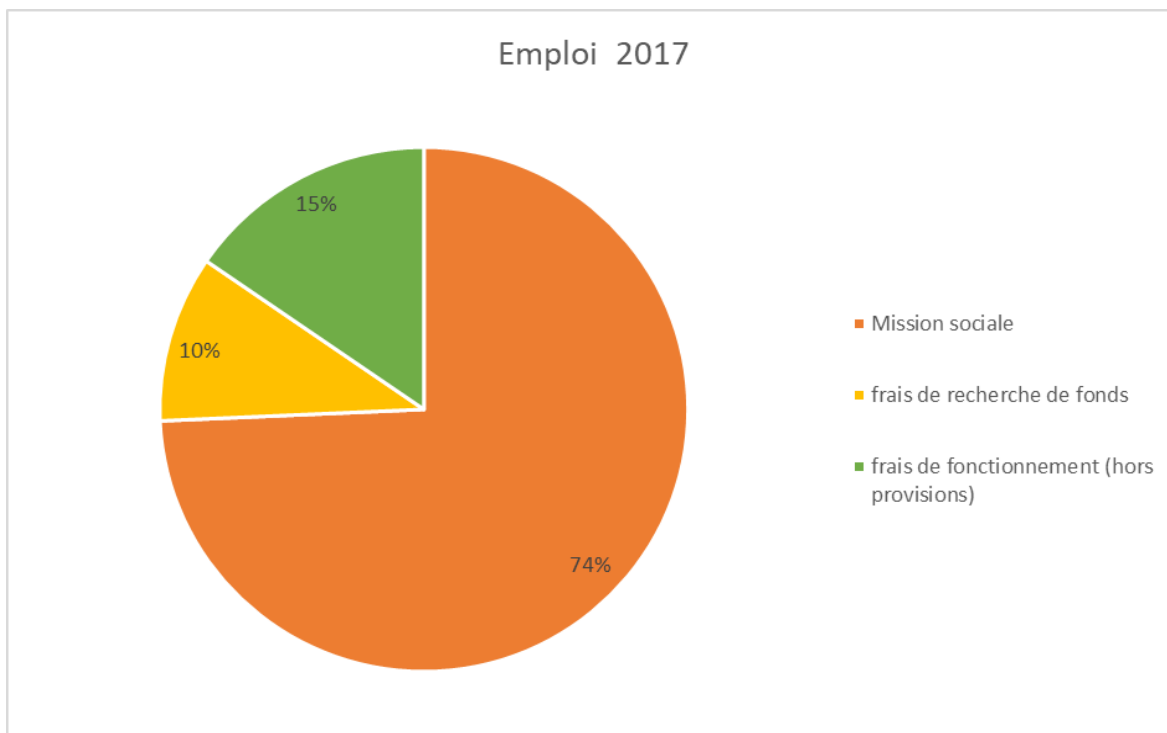
- Accueillir : à travers le service Ecoute-Conseil , la permanence de Lourdes, les RDV familles ;
- Eclairer : via la revue Ombres & Lumière, les conférences-rencontres ;
- Soutenir : par l'octroi de subventions à des projets innovants en faveur de personnes handicapées, et le soutien à des initiatives locales en faveur de personnes fragiles (groupe de partage, lieux de mise en commun d'expérience...).

Les frais consacrés à la mission sociale de l'OCH s'élèvent à plus de 1.61m€ , et représentent près de 75% des emplois de l'année – hors provisions-. Ils se répartissent en 2017 à 82% à des actions réalisées directement par la fondation et à 18% à des subventions accordées par le Conseil d'administration à des projets innovants en faveur de personnes handicapées. L'analyse de la comptabilité analytique révèle que la revue Ombres & Lumière représente 32% des dépenses consacrée à la mission, les rendez-vous familles, les conférences rencontres et les actions de sensibilisation 28%, les subventions accordées par le Conseil ainsi que le soutien à des initiatives 23%, tandis que nos actions d'accueil, d'écoute & conseil en représentent 17%.



Les frais directement imputables à la recherche de dons et de legs s'élèvent à 223 036 € et représentent 10% des emplois de l'année -hors provisions- soit moins de 8 % des montants de dons et de legs collectés en 2017. Les frais de

fonctionnement -hors provisions- s'élèvent à 334 667 € et représentent 15% des emplois de l'année.



Après des provisions pour travaux de 212 018€ et la décision de comptabiliser dans les comptes 2017 la provision pour indemnités de fin de carrière, à hauteur de 155 716 €, précédemment en engagement hors bilan, l'excédent exceptionnel de 735 275 € de 2017 souligne la très bonne gestion de la Fondation. Cela a permis ainsi de consolider les fonds propres de l'OCH, et de pouvoir faire face à la probable baisse des ressources en 2018, notamment liée aux nouvelles règles de fiscalisation du patrimoine à partir de 2018, tout en assurant le maintien des actions de la Fondation en faveur des personnes handicapées ou fragiles, et de leurs familles

Thibaud de DINECHIN
Trésorier de la Fondation OCH